

CARTE NATIONALE D'IDENTITE

Pièces à fournir pour l'obtention de la CNI :

1^{ère} demande :

- Le formulaire CERFA à compléter donné en mairie
- Deux photos d'identité (35mm x 45mm, norme NFZ 12010) de face, nettes, récentes, identique, tête nue, sur fond claire neutre et uni
- La copie intégrale de l'acte de naissance (à demander à la mairie de votre lieu de naissance)
- Justificatif de domicile de moins de trois mois au nom et adresse du demandeur (quittance d'électricité, gaz, facture internet, ou téléphone portable, quittance de loyer, impôts, titre de propriété ou contrat de location, bulletin de salaire, documents CAF)
- Pour les personnes hébergées : une attestation sur l'honneur de l'hébergeant précisant la résidence du demandeur à son domicile depuis plus de 3 mois, une pièce d'identité, et justificatif de domicile au nom de l'hébergeant
- Pour les mineurs : copie du livret de famille des parents, carte d'identité des parents, jugement de divorce (si il y a lieu)

Pour les personnes nées à l'étranger ou de parent(s) né(s) à l'étranger ou étrangers :

- Déclaration de Nationalité Française enregistrée ou document enregistré par le juge d'instance d'une manifestation de volonté d'acquérir la nationalité française
- ou Ampliation du décret de naturalisation
- ou Certificat de Nationalité Française établi par le juge d'instance
- ou Acte de naissance portant la mention de nationalité française

Renouvellement d'une carte Sécurisé Périmé :

- Le formulaire CERFA à compléter donné en mairie
- La carte d'identité périmée
- Deux photos d'identité (35mm x 45mm, norme NFZ 12010) de face, nettes, récentes, identique, tête nue, sur fond claire neutre et uni
- Justificatif de domicile de moins de trois mois au nom et adresse du demandeur (quittance d'électricité, gaz, facture internet, ou téléphone portable, quittance de loyer, impôts, titre de propriété ou contrat de location, bulletin de salaire, documents CAF)
- Pour les personnes hébergées : une attestation sur l'honneur de l'hébergeant précisant la résidence du demandeur à son domicile depuis plus de 3 mois, une pièce d'identité, et justificatif de domicile au nom de l'hébergeant
- Pour les mineurs : copie du livret de famille des parents, carte d'identité des parents, jugement de divorce (si il y a lieu)

Renouvellement d'une carte Sécurisé pour Perte ou Vol :

- Le formulaire CERFA à compléter donné en mairie
- La carte d'identité périmée
- Deux photos d'identité (35mm x 45mm, norme NFZ 12010) de face, nettes, récentes, identique, tête nue, sur fond claire neutre et uni
- La copie intégrale de l'acte de naissance (à demander à la mairie de votre lieu de naissance)
- Justificatif de domicile de moins de trois mois au nom et adresse du demandeur (quittance d'électricité, gaz, facture internet, ou téléphone portable, quittance de loyer, impôts, titre de propriété ou contrat de location, bulletin de salaire, documents CAF)
- Pour les personnes hébergées : une attestation sur l'honneur de l'hébergeant précisant la résidence du demandeur à son domicile depuis plus de 3 mois, une pièce d'identité, et justificatif de domicile au nom de l'hébergeant
- Pour les mineurs : copie du livret de famille des parents, carte d'identité des parents, jugement de divorce (si il y a lieu)
- Déclaration de Vol ou de perte (à remplir sur place ou fourni par les autorités de police)
- Timbre fiscal à 25 €
- Pièce d'identité avec photo (permis, passeport) ou livret de famille des parents